



**A C 2 R**

Société de Commissaires aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Besançon

Adresse postale :

AC2R – 4 Rue Baulmont – 70000 VESOUL

Tél. : 07.88.62.09.35

Mail: [remi.romary@orange.fr](mailto:remi.romary@orange.fr)

**FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS  
DE HAUTE SAONE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**RAPPORT SPECIAL**

**Exercice clos le 30 juin 2023**

Nos honoraires sont payables comptant, à réception. En cas de non-règlement dans les 30 jours, il sera dû, conformément à la loi n° 92-1442 du 31/12/1992, une indemnité calculée sur la base d'une fois et demie le taux d'intérêt légal en vigueur, TVA en sus.

**Références bancaires**

CRCA VESOUL GROSJEAN • RIB 12506 70010 55009481192 54 • BIC AGRIFRPP825 • IBAN FR76 1250 6700 1055 0094 8119 254

Siège social :  
4 Rue Baulmont – 70000 VESOUL

SELARL au capital de 9 000 €

RCS Vesoul 450 851 415  
N° TVA Intracommunautaire FR31450851415 – APE 741C



**FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS  
DE HAUTE SAONE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 30 juin 2023**





# AC2R

Société de Commissaires aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Besançon

Adresse postale :

AC2R – 4 Rue Baulmont – 70000 VESOUL

Tél. 07.88.62.09.35

Mail : remi.romary@orange.fr

## FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE HAUTE SAONE

Siège Social : Rue de Verdun  
70000 NOIDANS LES VESOUL

\*\*\*\*\*

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

Mesdames, Messieurs les membres de la fédération,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la « FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE HAUTE SAONE » relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

\\SRVSCFIC\cacscce\Commissariat\AC2R\mandats\Fédération Chasse Département\FDC Exercice 2023\Rapports\RG 2023.doc

Nos honoraires sont payables comptant, à réception. En cas de non-règlement dans les 30 jours, il sera dû, conformément à la loi n° 92-1442 du 31/12/1992, une indemnité calculée sur la base d'une fois et demie le taux d'intérêt légal en vigueur, TVA en sus.

#### **Références bancaires**

CRCA VESOUL GROSJEAN • RIB 12506 70010 55009481192 54 • BIC AGRIFRPP825 • IBAN FR76 1250 6700 1055 0094 8119 254

Siège social :  
4 rue Baulmont 70000 VESOUL

SELARL au capital de 9 000 €

RCS Vesoul 450 851 415

N° TVA Intracommunautaire FR31450851415 – APE 741C

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **- Les fonds dédiés**

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des fonds dédiés s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par l'association pour identifier et évaluer les fonds dédiés à la clôture de l'exercice.

### **- Les provisions pour indemnités de départ en retraite.**

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par l'association pour identifier et évaluer les risques.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

\\SRVSCFIC\cacsoe\Commissariat\AC2R\mandats\Fédération Chasse Département\FDC Exercice 2023\Rapports\RG 2023.doc

Nos honoraires sont payables comptant, à réception. En cas de non-règlement dans les 30 jours, il sera dû, conformément à la loi n° 92-1442 du 31/12/1992, une indemnité calculée sur la base d'une fois et demie le taux d'intérêt légal en vigueur, TVA en sus.

#### **Références bancaires**

CRCA VESOUL GROSJEAN • RIB 12506 70010 55009481192 54 • BIC AGRIFRPP825 • IBAN FR76 1250 6700 1055 0094 8119 254

Siège social :  
4 rue Baulmont 70000 VESOUL

SELARL au capital de 9 000 €

RCS Vesoul 450 851 415

N° TVA Intracommunautaire FR31450851415 – APE 741C

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

### Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacent de manière à en donner une image fidèle.

Fait à VESOUL, le 17 avril 2024

Pour la SELARL « AC2R »,  
Rémi ROMARY  
Commissaire aux Comptes

\\SRVSCEFIC\cacscce\Commissariat\AC2R\mandats\Fédération Chasse Département\FDC Exercice 2023\Rapports\RG 2023.doc

Nos honoraires sont payables comptant, à réception. En cas de non-règlement dans les 30 jours, il sera dû, conformément à la loi n° 92-1442 du 31/12/1992, une indemnité calculée sur la base d'une fois et demie le taux d'intérêt légal en vigueur, TVA en sus.

#### Références bancaires

CRCA VESOUL GROSJEAN • RIB 12506 70010 55009481192 54 • BIC AGRIFRPP825 • IBAN FR76 1250 6700 1055 0094 8119 254

Siège social :  
4 rue Baulmont 70000 VESOUL

SELARL au capital de 9 000 €

RCS Vesoul 450 851 415  
N° TVA Intracommunautaire FR31450851415 – APE 741C

## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 30/06/2023	Net au 30/06/2022
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	61 940	61 588	352	3 154
Immobilisations corporelles				
Terrains	243 606	128 617	114 989	118 036
Constructions	1 086 991	908 466	178 525	193 339
Installations techniques, matériels et outillages industriels	115 151	96 461	18 691	11 931
Autres immobilisations corporelles	274 323	252 985	21 338	29 247
Avances et acomptes	41 678		41 678	
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés	1 210 718	26 300	1 184 417	1 189 247
Prêts				9 772
<b>Total I</b>	<b>3 034 408</b>	<b>1 474 418</b>	<b>1 559 990</b>	<b>1 554 727</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 500		1 500	900
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés	529 928		529 928	629 786
Autres créances	234 212		234 212	138 452
Autres postes de l'actif circulant				
Valeurs mobilières de placement	604 631		604 631	754 894
Disponibilités	3 807 641		3 807 641	3 388 910
Charges constatés d'avance	140 393		140 393	119 679
<b>Total II</b>	<b>5 318 305</b>		<b>5 318 305</b>	<b>5 032 621</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>8 352 713</b>	<b>1 474 418</b>	<b>6 878 295</b>	<b>6 587 348</b>
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

**A C 2 R**

SELARL de Commissaires aux Comptes  
Membre de la  
Compagnie Régionale de Besançon

## Bilan passif

	au 30/06/2023	au 30/06/2022
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
<b>Autres fonds propres</b>	251 940	251 940
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
<b>Réserves pour projets de l'entité</b>	3 987 387	3 887 213
<b>Autres réserves</b>	702 193	702 193
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	569 097	100 174
<b>Situation nette (sous-total)</b>	5 510 618	4 941 521
Subventions d'investissement	17 410	24 015
<b>Total I</b>	5 528 028	4 965 536
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds dédiés	70 684	120 638
<b>Total II</b>	70 684	120 638
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	24 178	20 141
<b>Total III</b>	24 178	20 141
<b>DETTES</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 455	82 056
Dettes fiscales et sociales	74 651	68 333
Autres dettes	460 970	653 773
Produits constatés d'avance	661 329	676 871
<b>Total IV</b>	1 255 405	1 481 033
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	6 878 295	6 587 348

(1) Dont à plus d'un an (a) Dont à moins d'un an (a)	1 255 405
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs (a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

**AC2R**

SELARL de Commissaires aux Comptes  
Membre de la  
Compagnie Régionale de Besançon

## Compte de résultat

	Exercice N 30/06/2023	Exercice N-1 30/06/2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	937 396	915 795
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens	118 861	96 134
Ventes de prestations de services	825 659	1 151 714
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	560 239	341 730
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	120 493	106 624
Utilisation des fonds dédiés	120 638	92 167
Autres produits	76 857	36 044
<b>Total I</b>	<b>2 760 144</b>	<b>2 740 210</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	118 960	94 973
Autres achats et charges externes	1 188 373	1 608 708
Impôts, taxes et versements assimilés	28 037	18 367
Salaires et traitements	396 928	393 071
Charges sociales	226 409	185 100
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	43 911	45 142
Dotations aux provisions	4 037	
Reports en fonds dédiés	70 684	120 638
Autres charges	145 512	129 352
<b>Total II</b>	<b>2 222 853</b>	<b>2 595 351</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>537 291</b>	<b>144 859</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	15 078	20 290
Autres intérêts et produits assimilés	27 394	2 150
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		2 577
<b>Total III</b>	<b>42 472</b>	<b>25 017</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4 830	21 470
Intérêts et charges assimilées	2 141	2 149
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	485	48 000
<b>Total IV</b>	<b>7 455</b>	<b>71 619</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>35 017</b>	<b>-46 602</b>

**A C 2 R**

SELARL de Commissaires aux Comptes  
Membre de la  
Compagnie Régionale de Besançon

## Compte de résultat

	Exercice N 30/06/2023	Exercice N-1 30/06/2022
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>572 308</b>	<b>98 256</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	6 392	76
Sur opérations en capital	2 500	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	6 605	6 605
<b>Total V</b>	<b>15 498</b>	<b>6 681</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	12 419	770
Sur opérations en capital	3 077	
<b>Total VI</b>	<b>15 497</b>	<b>770</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>1</b>	<b>5 911</b>
Impôts sur les bénéfices (VIII)	3 211	3 993
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	<b>2 818 113</b>	<b>2 771 907</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>2 249 016</b>	<b>2 671 733</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>569 097</b>	<b>100 174</b>

**AC2R**

SELARL de Commissaires aux Comptes  
Membre de la  
Compagnie Régionale de Besançon

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FED DEP CHASSE HAUTE SAONE CONSOLIDEE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2023, dont le total est de 6 878 295 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 569 097 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 08/02/2024.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC N° 2022-04 du 30 juin 2022, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, fondations et fonds de dotation

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Terrains et aménagements : 50 ans
- \* Constructions : 10 à 50 ans
- \* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

**AC2R**  
SELARL de Commissaires aux Comptes  
Membre de la  
Compagnie Régionale de Besançon

## Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Titres de participations et autres titres immobilisés

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

**AC2R**

SELARL de Commissaires aux Comptes  
Membre de la  
Compagnie Régionale de Besançon

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	64 246		2 306	61 940
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>64 246</b>		<b>2 306</b>	<b>61 940</b>
- Terrains	246 653		30 457	243 606
- Constructions sur sol propre	1 012 615			1 012 615
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	62 460	11 916		74 376
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	105 344	9 807		115 151
- Installations générales, agencements aménagement divers	46 395	1 625	1 963	46 057
- Matériel de transport	100 166			100 166
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	126 977	1 825	703	128 100
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes		41 678		41 678
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 700 610</b>	<b>66 851</b>	<b>33 123</b>	<b>1 761 750</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	1 210 718			1 210 718
- Prêts et autres immobilisations financières	9 772			
<b>Immobilisations financières</b>	<b>1 220 490</b>			<b>1 210 718</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>2 985 346</b>	<b>66 851</b>	<b>35 429</b>	<b>3 034 408</b>

A C 2 R

SELARL de Commissaires aux Comptes  
Membre de la  
Compagnie Régionale de Besançon

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	61 092	2 802	2 306	61 588
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>61 092</b>	<b>2 802</b>	<b>2 306</b>	<b>61 588</b>
- Terrains	128 617			128 617
- Constructions sur sol propre	826 941	24 657		851 598
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	54 795	2 074		56 868
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	93 413	3 047		96 461
- Installations générales, agencements aménagement divers	38 186	1 030	1 932	37 284
- Matériel de transport	88 307	6 446		94 753
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	117 797	3 853	703	120 947
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 348 056</b>	<b>41 107</b>	<b>2 635</b>	<b>1 386 529</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 409 148</b>	<b>43 909</b>	<b>4 941</b>	<b>1 448 117</b>

**AC2R**

SELARL de Commissaires aux Comptes  
Membre de la  
Compagnie Régionale de Besançon

## Notes sur le bilan

## Actif circulant

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 904 534 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif circulant :</b>	<b>904 534</b>	<b>904 534</b>	
Créances Clients et Comptes rattachés	529 928	529 928	
Autres	234 212	234 212	
Charges constatées d'avance	140 393	140 393	
<b>Total</b>	<b>904 534</b>	<b>904 534</b>	

## Produits à recevoir

	Montant
INTERET COURUS/TITRE IMMOBIL	718
USAGERS, PRODUITS NON FACTURÉS	6 055
ADHERENTS-FACT A ETABLIR	385
FOURNISSEURS - RRR À OBTENIR	3 619
CHARGES SOCIALES - PRODUITS À RECEV	11 973
DIVERS - PRODUITS À RECEVOIR	44 522
PRODUITS A RECEVOIR	25
INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR	11 322
INTERETS COURUS A RECEVOIR	8 526
<b>Total</b>	<b>87 145</b>

**AC2R**

SELARL de Commissaires aux Comptes  
Membre de la  
Compagnie Régionale de Besançon

## Notes sur le bilan

## Provisions pour risques et charges

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	20 141	4 037			24 178
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
<b>Total</b>	<b>20 141</b>	<b>4 037</b>			<b>24 178</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation		4 037			
Financières					
Exceptionnelles					

**AC2R**

SELARL de Commissaires aux Comptes  
Membre de la  
Compagnie Régionale de Besançon

## Notes sur le bilan

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 255 405 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 455	58 455		
Dettes fiscales et sociales	74 651	74 651		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	460 970	460 970		
Produits constatés d'avance	661 329	661 329		
<b>Total</b>	<b>1 255 405</b>	<b>1 255 405</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés				

AC2R

SELARL de Commissaires aux Comptes  
Membre de la  
Compagnie Régionale de Besançon

## Notes sur le bilan

## Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	20 236
FOURNISSEURS ACHATS MARCHA	10 033
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	27 518
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	12 894
CHARGES FISCALES/CP	862
ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	3 430
RRR ET AVOIRS A ACCORDER	230
DIVERS - CHARGES À PAYER	8 376
CHARGES A PAYER	275 667
<b>Total</b>	<b>359 245</b>

## Comptes de régularisation

## Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONST.AVANCE	140 393		
<b>Total</b>	<b>140 393</b>		

## Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
AUT.PRODTS CONST.AVANCE	661 329		
<b>Total</b>	<b>661 329</b>		

**AC2R**

SELARL de Commissaires aux Comptes  
Membre de la  
Compagnie Régionale de Besançon

## Autres informations

### Fonds dédiés

Ressources provenant de la générosité du public

	A l'ouverture de l' exercice	Reports  A	Utilisations  Montant global B	Utilisations  Dont rembours.	Transferts  C	A la clôture de l'exercice Montant global A - B + C	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés
ECO CONTRIBUTION	120 638	120 638	120 638				
ECO CONTRIBUTION		70 684				70 684	
<b>Sous total</b>	<b>120 638</b>	<b>191 322</b>	<b>120 638</b>			<b>70 684</b>	
<b>Sous total</b>							
<b>TOTAL</b>	<b>120 638</b>	<b>191 322</b>	<b>120 638</b>			<b>70 684</b>	

### Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

A la clôture, les fonds dédiés s'élèvent à 70 684 euros.

**A C 2 R**

SELARL de Commissaires aux Comptes  
Membre de la  
Compagnie Régionale de Besançon

## Autres informations

## Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise Dont générosité du public	251 940				251 940
Fonds propres avec droit de reprise Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Réserves	4 589 406	100 174			4 689 580
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	100 174	-100 174	569 097		569 097
Dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	24 015			6 605	17 410
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires (Commodat)					
<b>TOTAL</b>	<b>4 965 536</b>		<b>569 097</b>	<b>6 605</b>	<b>5 528 028</b>

**AC2R**

SELARL de Commissaires aux Comptes  
Membre de la  
Compagnie Régionale de Besançon

**FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS  
DE HAUTE SAONE**

**RAPPORT SPECIAL**

**Exercice clos le 30 juin 2023**





**FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS  
DE HAUTE SAONE**

Siège Social : Rue de Verdun  
70000 NOIDANS LES VESOUL

\*\*\*\*\*

**RAPPORT SPECIAL**  
**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 30 juin 2023

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatifs à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à VESOUL, le 17 avril 2024

Pour la SELARL « AC2R »,  
Rémi ROMARY  
Commissaire aux Comptes